

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-02/2024**

Date de convocation : 5 janvier 2024

Date d'affichage : 5 janvier 2024

Objet : Révision du tarif pour le prêt de la Salle de la cour de la mairie aux particuliers

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf janvier à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise CALABRIN

Procurations : Frédéric BERNE à Sébastien CARMET, Séverine CAPOGNA à Virginie TARDY

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Considérant que la salle de la cour de la mairie est une salle de réunion communale qui a vocation à être utilisée par les associations saint-micheloises pour l'organisation de réunion ou de manifestation
Considérant que cette salle, par exception, peut également être mise à disposition pour des particuliers en cas d'événements privés (enterrement, repas de famille, anniversaire) n'engendrant pas de bruits excessifs (au regard de la situation géographique de la salle, au cœur du village et à proximité de maisons d'habitation) et à la condition d'être rendu propre et remise en l'état (affichage, disposition des tables et chaises)

Le Maire propose de réviser le tarif pour le prêt de cette salle aux particuliers et d'en préciser les conditions d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs pour le prêt de la Salle de la cour de la mairie comme suit :

- Prêt d'une journée en semaine : 50 €
- Prêt pour un week-end (du samedi au dimanche soir) : 150 €

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 10 janvier 2024

Le Maire

Pierre COLOMB

